



HAL
open science

Une innovation au lycée : l'autodirection en langues

Sophie Bailly, Linda Colaço, Mehtap Keles, Catherine Mendez

► To cite this version:

Sophie Bailly, Linda Colaço, Mehtap Keles, Catherine Mendez. Une innovation au lycée : l'autodirection en langues. Une innovation au lycée : l'autodirection en langues, Oct 2007, Nancy, France. pp.93-100. hal-00520338

HAL Id: hal-00520338

<https://hal.science/hal-00520338>

Submitted on 6 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bailly Sophie, Colaço Linda, Keles Mehtap, Mendez Catherine

2^{ème} journée Asdifle sur les approches non conventionnelles :
Méthodologies innovantes et alternatives en didactique des langues
19 octobre 2007 – Université Nancy 2

Une innovation au lycée : l'autodirection en langues

Introduction

L'innovation dont il est question ici concerne la mise en place d'un dispositif d'apprentissage autodirigé pour des langues non enseignées dans un lycée polyvalent de l'agglomération nancéenne.

Un dispositif d'autodirection de l'apprentissage, tel que le définissent les chercheurs du CRAPEL (Centre de recherches et d'Applications Pédagogiques en Langues), vise à "offrir aux apprenants les conditions à la fois conceptuelles et matérielles pour qu'ils puissent apprendre sans se faire enseigner"¹. Deux conditions sont nécessaires : une structure de conseil, dont le rôle sera d'aider l'élève à développer sa capacité d'apprentissage, et la mise à disposition de ressources, idéalement dans le cadre d'un centre de ressources en langues. Dans le cadre d'un tel dispositif, l'élève apprendra à se définir un objectif d'apprentissage (langue et culture) réaliste en fonction de ses besoins individuels, à se choisir des supports appropriés, à accomplir des tâches d'apprentissage pertinentes et à évaluer tout au long du processus, des acquisitions et ses façons d'apprendre.

Jusqu'à présent l'apprentissage autodirigé en langues a été plus particulièrement développé dans le cadre de la formation des adultes et des étudiants (voir notamment Carton 1984 pour un recensement des diverses expérimentations). Il reste encore expérimental à l'échelle d'un établissement du secondaire (Trebbi 1995, Malhomme 2001).

A. Contexte de l'expérimentation

Le lycée Héré de Laxou est un lycée des métiers du bâtiment, qui regroupe sur un même site des filières professionnelles (CAP, BEP et Baccalauréat Professionnel), technologiques (Brevet de Technicien et Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies Industrielles) et post-bac (BTS et classe préparatoire).

Actuellement l'allemand et l'anglais sont les seules langues enseignées dans cet établissement. Des élèves se voient donc contraints d'abandonner ou de renoncer à l'apprentissage d'autres langues. Face à cette demande non satisfaite, l'une des enseignantes, ayant déjà précédemment expérimenté l'autodirection au collège (Malhomme 2001), a proposé la mise en place d'un dispositif d'apprentissage autodirigé permettant aux élèves qui le souhaitent de poursuivre ou de débiter leur apprentissage dans une langue de leur choix, en vue ou non de présenter une épreuve de langue facultative dans le cadre de leur diplôme. Il est important de noter que le dispositif d'autodirection ne concerne pas la langue obligatoire mais seulement la langue

¹ Gremmo M.-J., *Acquisition des langues étrangères : implications conceptuelles et méthodologiques de l'autodirection de l'apprentissage*, Rapport de synthèse de recherches, Université Nancy 2, 2000, p. 74

optionnelle, sauf en cas de changement de langue vivante obligatoire (passer de l'anglais au turc, par exemple).

B. Mise en place d'un dispositif d'apprentissage autodirigé avec soutien : évaluation de la faisabilité et identification des freins et des leviers.

Description du dispositif

A la rentrée 2006 un premier dispositif expérimental d'autodirection en langues, limité à une vingtaine d'élèves volontaires de premières et de terminales STI et BT, a été mis en place. Au cours d'une réunion d'information l'enseignante responsable a présenté les grandes lignes du dispositif aux élèves. Des conseillères extérieures à l'établissement et formées à l'autodirection se chargeraient des séances de conseil et de la sélection de ressources pour les langues choisies par les élèves (espagnol, portugais, japonais, italien). Cet apprentissage figurerait au bulletin scolaire à titre d'option et donnerait lieu à une note sur vingt. Cette certification serait négociée avec les conseillères et pourrait porter sur les compétences linguistiques acquises et sur le degré d'engagement dans le dispositif. Les entretiens auraient lieu sur rendez-vous et se dérouleraient dans l'établissement. Dans la mesure du possible, des séances de conversation avec des locuteurs natifs des langues choisies viendraient compléter le dispositif pour les élèves le souhaitant.

Les conseillères sont deux étudiantes en mastère de didactique des langues dont les recherches portent, l'une sur le conseil avec des élèves du lycée, et l'autre sur l'autodirection comme alternative à l'enseignement des langues étrangères dans le secondaire.

Leur corpus de recherche est constitué de questionnaires, d'entretiens transcrits, de vidéos d'entretien de conseil, de productions d'élèves, d'exemples de ressources pédagogiques utilisées par les élèves. Les pratiques déclarées par les élèves et leur évaluation de l'entretien de conseil informent sur leurs conceptions de l'apprentissage et leurs préférences ou styles d'apprenant. Les données rendent compte des attitudes, des pratiques, des attentes, des représentations des élèves quant à l'approche proposée dans le dispositif. Elles permettent également de mettre en évidence des facteurs qui favorisent ou au contraire entravent un apprentissage auto-dirigé d'une langue étrangère par des élèves du secondaire.

Premiers résultats

L'expérimentation démontre qu'un dispositif d'auto-direction centré sur le conseil peut fonctionner avec des élèves de lycée sans poser de problème particulier.

1/ Les apprenants engagés dans le dispositif ont pris conscience des éléments constitutifs de l'autodirection de l'apprentissage tels que la définition des objectifs, des contenus, des méthodes et des techniques, la détermination des lieux et rythmes d'apprentissage et l'évaluation.

2/ Le dispositif semble avoir favorisé des prises de conscience, particulièrement remarquables chez un élève en situation d'échec en ce qui concerne l'apprentissage de l'anglais. Cet élève d'origine turque a choisi de présenter l'épreuve écrite de langue turque au baccalauréat et a mis à profit le dispositif expérimental et la conseillère, d'origine

turque elle aussi, pour s'y préparer. Sa professeure d'anglais a constaté alors un intérêt nouveau et des compétences métalinguistiques et linguistiques nouvelles apparemment acquises en travaillant la langue turque, un phénomène déjà bien mis en évidence par des nombreux travaux sur le rapport des plurilingues à l'apprentissage des langues (Townsend et Williams 2003).

3/ Des solutions originales ont été trouvées en réponse aux besoins de certification réclamée par l'institution scolaire : par exemple, pour s'évaluer en japonais, les élèves qui ont travaillé cette langue ont eu un entretien avec un natif du japonais qui a ensuite renseigné une grille sur les compétences des élèves élaborée à partir du référentiel A1 du CECR pour l'interaction orale.

4/ La mise en place du dispositif a également permis de créer une dynamique auprès de l'équipe pédagogique en charge des langues et d'enseignants d'autres disciplines compétents dans une langue étrangère qui comptent s'associer au projet à la rentrée prochaine.

Identification des freins et des leviers

Selon les conseillères, les obstacles rencontrés au cours de l'expérimentation sont essentiellement liés à des aspects matériels :

1/ L'absence d'un centre de ressources a sans doute été l'un des freins les plus conséquents du bon fonctionnement du dispositif d'apprentissage autodirigé. En effet, bien que le lycée dispose d'un CDI, celui-ci ne compte qu'un nombre restreint de ressources pouvant permettre aux apprenants de mettre en œuvre des interactions avec les matériaux linguistiques dont ils ont besoin pour que leur acquisition soit réussie (quelques manuels d'anglais, d'italien et d'espagnol et quatre ordinateurs).

2/ L'absence de locuteurs natifs : seul un locuteur natif japonais a accepté de tenir des séances de conversation bénévolement mais il n'a pas été possible d'attirer des locuteurs natifs pour les autres langues dans la mesure où les séances de conversation n'étaient pas rémunérées. Par conséquent, les apprenants – hormis ceux apprenant le japonais – n'ont pas pu mettre en pratique et évaluer leurs connaissances et leurs compétences linguistiques et culturelles dans la langue-cible dans une situation de communication authentique.

3/ L'absence d'un lieu de travail représente un obstacle pour les apprenants qui ne peuvent pas s'organiser par eux-mêmes pour disposer d'un endroit destiné à l'apprentissage de la langue.

4/ Le fait que les deux conseillères ne font pas partie de l'établissement a parfois entraîné des difficultés pour les élèves au moment de prendre ou d'annuler un rendez-vous. A la rentrée 2007 les entretiens de conseil seront pris en charge par quatre professeurs de l'établissement, ce qui pourrait permettre de lever cet obstacle.

La première phase d'expérimentation a également permis de mettre en évidence les leviers sur lesquels pourra se bâtir le nouveau dispositif d'apprentissage autodirigé pour l'année scolaire 2007-2008 :

1/ L'innovation répond à une demande forte des apprenants. Une enquête menée auprès de 212 élèves de secondes BEP et de premières STI, BT et Bac Pro a confirmé qu'environ un tiers des élèves de ces sections déclarent souhaiter apprendre une langue autre que l'allemand ou l'anglais. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit de poursuivre l'apprentissage d'une langue initiée à l'école ou dans le cadre familial : espagnol, italien, arabe, syrien et turc par exemple. D'autres élèves déclarent souhaiter s'initier à une nouvelle langue étrangère : japonais, mandarin, russe, polonais, néerlandais, malgache, breton et corse.

2/ Le cadre européen, par ses descripteurs homogènes d'une langue à l'autre, a facilité la mise en place du dispositif en fournissant des ressources toutes prêtes pour la définition des objectifs et pour l'évaluation des savoirs et des savoir-faire. Le Portfolio Européen des Langues destiné aux lycéens devrait également se révéler un outil précieux pour les apprenants notamment dans la mesure où la nouvelle version de 2006 intègre une partie « Comment j'apprends » qui offre la possibilité aux élèves de réfléchir à leur manière d'apprendre les langues et leur fournit un modèle de fiche dans laquelle ils peuvent rendre compte des objectifs qu'ils se sont fixés ainsi que des stratégies mises en place pour atteindre ces objectifs.

3/ La présence de natifs dans le dispositif stimule, et l'apprentissage de la langue, et l'ouverture aux langues. C'est le constat notamment fait par les deux élèves qui ont pu participer aux séances de conversation avec le locuteur natif japonais.

Grâce aux résultats obtenus au cours de cette première phase d'expérimentation, l'innovation est aujourd'hui reconnue par l'institution scolaire et s'inscrit dorénavant dans le cadre d'une contractualisation avec le PASI (Pôle Académique de Soutien à l'Innovation). Ce contrat prévoit d'une part que l'équipe pédagogique s'engage à mener l'expérimentation et à en rendre compte, et d'autre part que l'institution s'engage à fournir les moyens nécessaires à la réussite du projet, comme par exemple, le maintien dans l'établissement des acteurs moteurs du projet. D'une durée de 3 ans, l'expérimentation sera évaluée par le Haut Conseil de l'éducation.

Après sa reconnaissance par le PASI, le projet a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement. Il s'est vu attribuer des moyens matériels qui permettront de lever les principaux obstacles qui ont été identifiés : budget pour l'achat de ressources, heures supplémentaires pour assurer les séances de conseil. Enfin, en conséquence de la présence d'un membre du conseil régional à ce conseil d'administration, une subvention a été attribuée pour rémunérer les locuteurs natifs qui interviendront dans le dispositif en 2007-2008.

C. Extension du dispositif et intégration de nouveaux acteurs : quels enjeux ?

Description du dispositif

A la rentrée 2007, le dispositif d'apprentissage autodirigé en langues sera proposé d'une part à des élèves qui ont participé à la première phase de l'expérimentation et qui souhaitent poursuivre leur apprentissage de langue en autodirection, et d'autre part, à des élèves pour qui cette pratique représente une innovation. D'une vingtaine d'élèves le dispositif passe à une cinquantaine ce qui impose certains aménagements du dispositif de départ.

Le dispositif prévoit donc d'offrir, outre des séances de conseil individuel et des rencontres avec des natifs, des séances collectives de réflexion sur l'apprentissage des langues (ateliers Apprendre à Apprendre) pour compléter les séances de conseil qui seront limitées, à cause du grand nombre d'élèves, à des séances de 20mn toutes les 3 semaines.

De plus, des séances de conseil seront prises en charge à la rentrée prochaine par quatre enseignantes de langue du lycée, ce qui permettra d'augmenter le nombre d'élèves suivis individuellement par une conseillère. Il est à noter que cette pratique de conseil pourra porter sur des langues qui ne font pas partie du répertoire langagier de ces enseignantes et que celles-ci, contrairement aux étudiantes qui ont pris en charge le conseil lors de la phase-test, n'ont pas encore reçu de formation spécifique au rôle de conseil, rôle qui suppose pour certaines d'entre elles de passer radicalement d'une logique d'enseignement à une logique d'apprentissage, puisque conseiller n'est pas enseigner, mais aider à apprendre une langue.

Les enjeux du nouveau dispositif

L'un des enjeux de la prochaine phase est de réussir cette conversion de l'enseignant au conseiller. Un autre est de réussir la "massification" de l'autonomisation. En tant qu'experts dans le domaine de l'autonomisation et du conseil les chercheurs du CRAPEL/ATILF ont été sollicités comme partenaires du projet d'expérimentation validé par le PASI. L'intérêt du CRAPEL/ATILF pour un tel projet est multiple :

1/ Le suivi, l'évaluation du processus d'implantation : les élèves, leurs attitudes, leurs pratiques, leurs acquisitions en langue et en apprentissage. Les effets attendus de l'autodirection seront évalués par différents indicateurs qualitatifs et numériques.

2/ L'expérimentation d'une modalité de formation alternative à la formation-transmission descendante : la formation en autodirection déjà initiée lors de divers stages CRAPEL (apprendre à conseiller en étant conseillée, découvrir des outils et créer ses outils).

3/ L'observation du processus de transformation des pratiques d'enseignant à conseiller sans passer par une formation initiale : le rôle des normes, des représentations.

Conclusion

Nous avons abordé ici l'apprentissage auto-dirigé du point de vue de ses effets potentiels sur l'apprenant et sur l'enseignant dans un lycée. Pour ces acteurs, un tel dispositif est une innovation mais c'est également le cas pour l'institution scolaire et il conviendra d'en mesurer les effets, de l'établissement jusqu'à l'institution éducative.

Pour l'établissement, l'un des enjeux de la réussite de l'expérimentation serait de permettre à l'établissement concerné d'offrir une "carte de langues" diversifiée susceptible d'attirer de nouveaux publics. Le dispositif devrait également valoriser la place des langues étrangères au sein de l'établissement.

A un autre niveau, étant donné la puissance normative de l'éducation nationale, la réussite du projet pourrait permettre la reconnaissance et la légitimation institutionnelles du métier de conseiller en apprentissage de langue. De plus la réussite du projet offre des

perspectives pour la gestion des ressources humaines disponibles pour la formation dans des langues autres que l'anglais.

Bibliographie

- CARTON F., Systèmes autonomisants d'apprentissage de langue. *Mélanges Pédagogiques* 1984. p. 25-40
- GREMMO M.-J., *Acquisition des langues étrangères : implications conceptuelles et méthodologiques de l'auto-direction de l'apprentissage*, Rapport de synthèse de recherches, Université Nancy 2, 2000, p. 74
- MALHOMME C., *Introduction de l'apprentissage autodirigé en langues dans l'enseignement secondaire : une innovation au collège*. DEA Didactique des langues étrangères, direction BAILLY S. Université Nancy 2, 2001. 250 p.
- TREBBI T., Apprentissage auto-dirigé et enseignement secondaire : un centre de ressources au collège. *Mélanges CRAPEL n° 22 Spécial centre de Ressources*. 1995; p. 169-192.
- TOWNSEND G. et WILLIAMS M. "Learning from something which I've put some effort to get" : language learning strategies of multilingual pupils in an English secondary school. *Le plurilinguisme en construction dans le système éducatif : contextes, dispositifs, acteurs*. SIMON D-L et SABATIER C. (eds), LIDIL Hors série n°7, 2003. p. 149-163.

Version pré-publication